



Cloud computing et le droit

Par **Feyrisa**, le **21/05/2012** à **09:58**

Bonjour,rnrnDans le cadre d'une étude sur le Cloud Computing, je me pose la question sur le droit applicable aux personnes utilisant ce système de stockage. Est ce que la distance des serveurs se trouvent donc dans une autre juridiction que française ne pourrait pas poser un problème lors d'actions judiciaire contre l'hébergeur. Je prend appui sur l'affaire Megaupload ou de nombreuse personne n'ayant pas obligatoirement usé de ce site de manière illégale et se sont vu retirer l'accès à leur dossier par le FBI Américain en vu que les serveurs se trouvaient la bat.rnrnCordialementrnJenniferrnMe contacter : feyrisa@hotmail.fr

Par **Celine Berger**, le **08/12/2016** à **18:14**

Bonjour, rnrnEn effet, si tu héberges tes données dans des data centers qui se trouvent à l'étranger, il faut bien vérifier qu'ils se conforment à la législation européenne en matière de données perso ! <https://captaincontrat.com/guide/privacy-shield-protection-donnees-personnelles/>rnrnUn article qui pourrait t'intéresser sur le sujet (hébergement des données aux Etats-Unis notamment).